



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des lettres datées du 3 août et du 24 novembre 2020, par lesquelles le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Jens Stoltenberg, transmet les rapports sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour les périodes allant du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020, respectivement (voir annexes I et II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de ses annexes à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe I

Conformément au paragraphe 20 de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2020 (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Jens **Stoltenberg**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les activités entreprises par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pendant la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2020.
2. Au 30 juin 2020, l'effectif total de la KFOR déployé sur le théâtre des opérations s'élevait à environ 3 600 soldats provenant de 19 pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 8 pays non membres de l'OTAN fournissant des contingents à la force.
3. Au cours de la période considérée, aucun problème de sécurité majeur n'a été signalé et aucune requête n'a été adressée à la KFOR, en sa qualité de troisième intervenant.

Point sur la situation en matière de sécurité et sur les opérations menées

4. Au cours de la période considérée, la situation générale en matière de sécurité au Kosovo a peu changé, demeurant généralement calme, quoique précaire en raison de problèmes politiques et interethniques non résolus et de l'absence d'avancées dans le processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina parrainé par l'Union européenne.
5. La KFOR a continué de mener les opérations prévues par son mandat dans sa zone d'opérations, tout en conservant un dispositif de forces dynamique et adaptable. Elle a adopté des mesures préventives dans la conduite de ses activités afin de protéger la force face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), tout en démontrant sa capacité à être le troisième intervenant en matière de sécurité et en mettant en lumière son rôle de stabilisateur impartial. Elle reste à même de remplir sa mission.
6. La KFOR a continué de coopérer étroitement avec les autres forces de sécurité présentes dans la zone d'opérations interarmées des Balkans.

Résumé

7. Au cours de la période considérée, la KFOR a continué de s'acquitter de son mandat au titre de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, qui consiste à maintenir le climat de sûreté et de sécurité et à garantir la liberté de circulation, dans le cadre de l'action globale menée par la communauté internationale. Sur le plan tactique, la coordination et la coopération étroites entre la KFOR, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo et le Service de police du Kosovo se sont avérées efficaces.

Annexe II

Conformément au paragraphe 20 de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020 (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Jens **Stoltenberg**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les activités entreprises par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pendant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.
2. Au 30 septembre 2020, l'effectif total de la KFOR déployé sur le théâtre des opérations s'élevait toujours à environ 3 400 soldats provenant de 18 pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 8 pays non membres de l'OTAN fournissant des contingents à la force.
3. Au cours de la période considérée, aucun problème de sécurité majeur n'a été signalé et aucune requête n'a été adressée à la KFOR, en sa qualité de troisième intervenant.

Point sur la situation en matière de sécurité et sur les opérations menées

4. Au cours de la période considérée, la situation générale en matière de sécurité au Kosovo a peu changé, demeurant généralement calme, quoique précaire en raison de problèmes politiques et interethniques non résolus. Le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, qui était au point mort depuis des mois, a repris en juillet. Le 4 septembre, sous les auspices des États-Unis d'Amérique, Belgrade et Pristina ont conclu des accords en faveur de la normalisation de leur relation économique afin de contribuer à la prospérité, à la stabilité et à la sécurité régionales.
5. Des manifestations organisées par une association d'anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo et une association de prisonniers politiques pour protester contre la possible mise en examen d'anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo se sont déroulées le 9 juillet sans accroc.
6. La KFOR a continué de mener les opérations prévues par son mandat dans sa zone d'opérations, tout en conservant un dispositif de forces dynamique et adaptable. Malgré l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), elle est restée à même de mener ses opérations quotidiennes. Dans le même temps, elle a fourni une assistance aux administrations locales du Kosovo dans plusieurs communautés et municipalités, notamment en faisant don d'une grande quantité d'accessoires de protection personnelle. La KFOR a pleinement mis en œuvre les mesures préventives recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé pour protéger le personnel militaire.
7. La KFOR a continué de coopérer étroitement avec les autres forces de sécurité présentes dans la zone d'opérations interarmées des Balkans. Le 11 juillet, dans le cadre d'un échange de lettres avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, M. Thaci a confirmé la prolongation du mandat de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) pour une durée d'un an, jusqu'au 14 juin 2021.

Résumé

8. Au cours de la période considérée, la KFOR a continué de s'acquitter de son mandat au titre de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, qui consiste à maintenir le climat de sûreté et de sécurité et à garantir la liberté de circulation, dans le cadre de l'action globale menée par la communauté internationale. Sur le plan

tactique, la coordination et la coopération étroites entre la KFOR, EULEX et le Service de police du Kosovo se sont avérées efficaces.
